



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2022

N°2022-10-03

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,
M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine,
M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl,
M. DUBOST Pierre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey,
Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Jean-Paul CHAUVE

Date de convocation
14/10/2022

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions pour l'année 2022 de la façon suivante :

- ADMR	257, 00 €
- Comité des Fêtes	803, 00 €
- Sapeurs Pompiers St Germain Laval	120, 00 €
- Sapeurs Pompiers de Boën	45, 00 €
- Anciens Combattants d'Algérie	62, 00 €
- Société Amicale Boules	62, 00 €
- Sou des Ecoles	170, 00 €
- Gymnastique Volontaire	62, 00 €
- Tennis Club	0, 00 €
- Club Amitiés et Loisirs	62, 00 €
- ESAT Le Colombier-La Blégnière	98, 00 €
- Club des Jeunes	62, 00 €

Soit un total de :

1 803, 00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

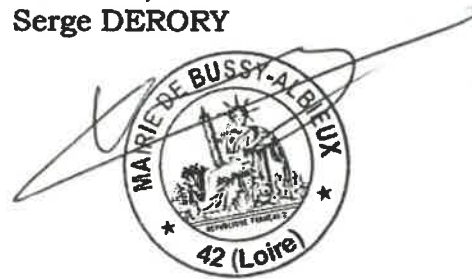
Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,
le 20 Octobre 2022

Le Secrétaire de Séance
Jean-Paul CHAUVE



Le Maire,
Serge DERORY



Affichage fait le..... 28 OCT. 2022 numériquement